

Rapporteur : Jean-Claude RIQUIN

**OBJET :** Attribution de subventions exceptionnelles (CSAC EG canoë kayak, boxe française, club pugilistique chatelleraudaise, Iron Tour SAS, CSAC EG judo)

*La Ville apporte son soutien aux associations sportives. Ce soutien prend diverses formes et notamment l'attribution de subvention.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 6 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association,

**VU** l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

**CONSIDERANT** l'animation « Vives Pagaies » organisée par le club CSAC EG, section canoë kayak le 28 septembre 2008 qui s'inscrit dans la journée sport famille, que cette animation a pour objectifs de valoriser l'intérêt touristique de la ville et de la vienne, d'animer le centre ville autour de l'eau, la rivière et le tourisme, la ville soutient le club dans l'organisation de cette journée,

**CONSIDERANT** le déplacement en Turquie, de Modibo DIARRA champion du monde de boxe française en catégorie élite, pour participer aux phases finales qualificatives pour le championnat d'Europe, la ville apporte son aide au club châtellerault boxe française pour les frais engagés par ce déplacement,

**CONSIDERANT** le championnat de France de boxe anglaise à Rumilly (Haute Savoie) où Alban MOTHIE défend son titre, la ville apporte son soutien au club pugilistique châtelleraudais, pour ce déplacement,

**CONSIDERANT** le contrat de partenariat qui sera signé avec IRON TOUR SAS pour l'organisation d'un triathlon « iron tour » réservé aux enfants de 5 à 12 ans le 6 juillet au lac de la forêt, que 5 enfants finalistes et leurs parents partiront à Pierrelatte les 30 et 31 août pour la finale, la ville participe au voyage,

**CONSIDERANT** la demande du CSAC EG section judo, d'aide à la scolarité d'un très bon élève, à l'avenir prometteur, qui ne peut être soutenu financièrement par sa famille, mais qui a obtenu une aide de son lycée, du Conseil Général, la ville propose également son aide,

## Délibération du conseil municipal

DU

11 juillet 2008

n° 34

page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 700 € au CSAC EG canoë kayak
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 500 € au club Châtellerault boxe française
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 600 € au club pugilistique châtelleraudais
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 392 € à Iron Tour SAS
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € au CSAC EG judo

La somme sera imputée sur le compte 414.20/6574/5300

**POUR** 31  
**CONTRE** 0  
**ABSTENTIONS** 7

(MM Tondussonn, Cibert , Gratteau, Mme Barrault)

### **CERTIFIE EXECUTOIRE**

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le 30.07.08 n° 8452

Publié en mairie

Le 17.07.08

la 1<sup>ère</sup> adjointe

**Maryse LAVRARD**